



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

NUMÉRO SPÉCIAL

**DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME LE CHEF DU
BUREAU DU BUDGET DE L'ETAT A LA DIRECTION
DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES**

**ARRÊTE donnant délégation de signature
à Madame le chef du bureau du budget de l'Etat à la
direction des actions interministérielles**

Le préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la légion d'honneur, commandeur de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n° 96-629 du 16 juillet 1996 relatif au Contrôle Financier Déconcentré,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du 23 mai 2006 portant nomination de Monsieur Paul GIROT de LANGLADE en qualité de Préfet d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2002 portant organisation de la direction des actions interministérielles ;

Vu la décision du 14 novembre 2005 portant nomination de Madame Chantal RUIZ, chef du bureau du budget de l'Etat,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

- A R R E T E -

Article 1er :

Délégation est donnée à Madame Chantal RUIZ, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de préfecture, chef du bureau du budget de l'Etat à la direction des actions interministérielles, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions de ce bureau, les documents énumérés ci-après :

- déclarations de conformité, en qualité de responsable du rattachement des charges et produits à l'exercice, pour l'ensemble des dépenses de l'Etat,
- demandes de renseignements,
- pièces de comptabilité,
- bordereaux d'envoi et fiches de transmission,

- communiqués pour avis,
- accusés de réception,
- les correspondances courantes ne comportant pas décision
- ampliations des arrêtés.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal RUIZ, la délégation de signature qui lui est consentie aux termes du présent arrêté, sera exercée par :

- Mme Catherine DELRIEU, attachée principale, chef du service des affaires administratives et budgétaires, chef du bureau des affaires administratives.

Article 3 :

Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur des actions interministérielles et le chef du bureau du budget de l'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à TOURS, le 31 janvier 2007

Le Préfet,

Paul GIROT de LANGLADE

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *0 821 80 30 37*

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs
et consultation RAA:

Site Internet : *http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
37925 TOURS CEDEX 9*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Salvador PÉREZ, secrétaire général de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture - Tirage : 305 exemplaires.

Dépôt légal : *7 février 2007* - N° ISSN 0980-8809.

DIFFUSÉ le 8 février 2007